



Paris, le 27 mai 2015

## **COMMUNIQUÉ**

### **La comédie a assez duré !**

Les médias doivent donner dans le sensationnel. C'est devenu la règle. Bien triste règle. Rien de tel pour déformer l'information ! « *Un nouveau racket sur le dos des malades* » tel est le titre accrocheur d'un récent article relatif à la rémunération des pharmaciens d'officine d'un quotidien national.

Sans remettre en cause de quelque manière que ce soit le principe vital de la liberté de la presse, l'Ordre des pharmaciens en charge d'assurer la défense de l'honneur de la profession ne peut laisser passer une affirmation aussi fausse que calomnieuse. Faire passer les pharmaciens pour des professionnels de santé qui « *extorquent l'argent -des malades- par intimidation, chantage ou violence* », définition du mot racket, est intolérable.

Les évolutions du métier de pharmacien d'officine s'accélèrent, technologiquement, juridiquement et économiquement. Les pharmaciens sont résolument inscrits dans une dynamique d'innovation et de progrès qui bénéficie aux patients. L'intérêt de santé est leur vocation. Ils ont une délégation de service public dans le domaine sanitaire. Ils en portent la responsabilité et ont une somme de devoirs professionnels. L'Ordre est là pour le rappeler si besoin.

Il est normal que le secteur de la santé fasse débat. Mais le débat caricaturé, pollué par la volonté délibérée de biaiser les arguments pour atteindre des objectifs idéologiques prédéfinis, ne fait pas honneur aux professionnels soucieux de se donner comme objectif ambitieux d'expliquer au public les grandes mutations actuelles.

En matière de prix des médicaments, le législateur, représentant du peuple français, les autorités sanitaires et économiques ont fait un choix. Tout journaliste peut accéder aux explications sur le site : [www.sante.gouv.fr/mise-en-place-d-honoraires-de-dispensation-en-officine.html](http://www.sante.gouv.fr/mise-en-place-d-honoraires-de-dispensation-en-officine.html).

L'Ordre des pharmaciens n'a ni la mission ni la compétence de prendre part aux discussions entre l'assurance maladie et les syndicats représentatifs de la profession. Je ne commenterai donc pas ces changements de mode de rémunération. Mais l'Ordre des pharmaciens a une mission. Celle de faire respecter la déontologie professionnelle. N'en déplaise à ceux qui

tronquent la vérité, cette déontologie est destinée à protéger les patients, non à laisser les pharmaciens agir au détriment des malades.

Le service des pharmaciens français est envié dans nombre de pays par sa qualité, sa sécurité, sa célérité et sa disponibilité. Ce service a un coût. S'il disparaissait, à ce jour une pharmacie ferme tous les trois (presque deux) jours, tous crieraient à l'inégalité d'accès aux médicaments sur l'ensemble du territoire.

Rendre compte de la réalité de l'officine sans débats biaisés, est de la responsabilité des journalistes. Toutes leurs chartes de déontologie insistent sur la vérification des faits. Certes des prix de médicaments remboursables (fixés, faut-il le rappeler, par l'Etat et non les pharmaciens) augmentent, mais d'autres baissent. Toute approche partielle participe à une désinformation non éthique qui ne représente pas cette belle profession, à laquelle tous les Français, dont les pharmaciens et leur Ordre, ont montré encore récemment leur fort attachement.

Isabelle Adenot  
Président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens